

# REVUE DE PRESSE

service communication



anru.fr

## Petit-Quevilly : une plaine des sports construite avec le soutien de l'ANRU

Le cadre de vie des habitants s'améliore dans le département de Seine-Maritime, située dans la région Normandie, avec la construction d'un nouvel équipement sportif. Une opération qui s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) au Petit-Quevilly, dans le quartier de La Piscine.





La transformation du quartier de La Piscine et l'amélioration du cadre de vie pour les habitants s'est concrétisé avec la construction d'un nouvel équipement de proximité ouvert à l'ensemble de la population. La Plaine des Sports a été inaugurée en début d'année 2025, après 4 ans de travaux, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au Petit-Quevilly.

Parmi les projets phares de la transformation du quartier de La Piscine du Petit Quevilly, [la plaine de sports permet de rendre le quartier plus attractif](#), pour les jeunes notamment, et d'améliorer l'offre sportive afin de leur faire découvrir de nouvelles pratiques près de chez eux.

### **L'amélioration des équipements de la ville**

Au sein de la plaine, les habitants peuvent pratiquer des sports aussi variés que le basket, le volley, le badminton, le handball, les sports de combat, le skateboard et la pétanque, au sein d'un espace de 30 000 m<sup>2</sup>. La plaine accueille également un espace Insertion/Médiation mis à la disposition d'adolescents et d'adultes à la recherche d'un emploi ou d'un besoin administratif. Un « espace ado » a également vu le jour, qui permettra aux jeunes 11 à 17 ans d'effectuer des travaux manuels, des animations en cuisine et de l'aide aux devoirs ; le tout dans un local de 208 m<sup>2</sup> comprenant une salle d'activité de 43 m<sup>2</sup>. En plus de cela, une cour extérieure a été aménagée.

### **Une plaine des sports désenclavée**

Afin de faciliter l'accès, une liaison entre la plaine des sports et le quartier de l'Hôtel de ville a été réalisée, avec une passerelle piétonne enjambant la nationale la Sud III et la voie ferrée, accessible aux personnes à mobilité réduite.

## **Les espaces sportifs**

- 1 gymnase de 1610 m<sup>2</sup>
- 1 skatepark de 730 m<sup>2</sup>
- 1 terrain multisports extérieur de 680 m<sup>2</sup>
- 1 salle de sports de combat de 93 m<sup>2</sup>
- 2 toboggans
- 3 terrains de pétanque
- 1 demi-terrain de basket 3x3

## « Un investissement sans précédent » : pour les trains du futur, Alstom mise sur Petit-Quevilly

Deux millions d'euros vont être investis sur le site d'Alstom de Petit-Quevilly (Seine-Maritime), près de Rouen. On vous explique.



Deux millions d'euros vont être investis sur le site d'Alstom de Petit-Quevilly (Seine-Maritime), près de Rouen. (©Alstom France)

Par [Adrien Filoche](#) Publié le 15 juin 2025 à 15h46

Début avril 2025, l'entreprise [Alstom](#), spécialisée dans le secteur des transports, principalement ferroviaires, a annoncé un vaste plan d'investissement de **plus de 150 millions** d'euros. Près de **deux millions d'euros** vont être débloqués pour le site de [Petit-Quevilly \(Seine-Maritime\)](#), près de **Rouen**, spécialisé dans la conception de transformateurs, un composant essentiel permettant l'alimentation en électricité des trains.

### Se doter des meilleures technologies du moment

Ce programme d'investissement, qualifié de « sans précédent » par Frédéric Wiscart, le président d'Alstom France, doit permettre à l'entreprise d'augmenter sa capacité de production de trains à grande vitesse dans l'Hexagone.

Sur le site de Petit-Quevilly, les deux millions d'euros vont permettre **l'acquisition de nouvelles machines innovantes**, tout en **pérennisant les emplois**, en croissance depuis ces dernières années. Une excellente nouvelle pour Fabrice Rebouys, le directeur du site normand, interrogé par *76actu*.

« Notre activité sur le site de Petit-Quevilly est dédiée à la conception et la fabrication de transformateur de traction. Ce composant transforme la puissance électrique qui voyage dans les caténaires pour alimenter le train », explique-t-il. Et d'ajouter : « C'est un produit qui, techniquement, nécessite des moyens de production spécifiques. »

### Pérenniser les emplois, développer l'activité

Fabrice Rebouys l'assure, « un tel investissement est assez rare. Cela souligne l'excellence française. On va profiter de cette opportunité pour **se doter des meilleures technologies du moment**. C'est un gage de compétitivité pour le futur ».

Cet investissement à Petit-Quevilly est déjà enclenché puisqu'une commande de 600 000 euros a été effectuée en mai dernier. « Une première machine dernier cri sera livrée le mois prochain pour une mise en service de l'année prochaine », poursuit le directeur du site.

Le développement de l'activité du site normand doit aussi permettre de pérenniser les emplois créés ces dernières années. « Il y a trois ans, nous étions 160. **Aujourd'hui, nous sommes plus de 200**. On a multiplié par trois notre production de transformateurs en sept ans », conclut le directeur d'Alstom à Petit-Quevilly.

## Paris-Normandie

### Chien retrouvé mort de faim près de Rouen : sa propriétaire avait déjà fait l'objet de signalements

La propriétaire du chien retrouvé mort en avril 2025 dans un logement du Petit-Quevilly avait déjà fait l'objet de plusieurs signalements liés à la gestion de l'association de secours aux chiens abandonnés qu'elle avait créée.



Mercredi 2 avril 2025, un cadavre de chien en décomposition avait été découvert par un huissier de justice au Petit-Quevilly. - Photos d'archive

Par Cécile Frangne

Publié: 16 Juin 2025 à 20h35

Elle avait quitté la maison qu'elle louait au Petit-Quevilly en [abandonnant sa chienne](#), Scylla, retrouvée morte en avril 2025 : la jeune femme de 33 ans, prénommée Sarah – qui se présente comme « *éducatrice canine* » sur les réseaux sociaux – avait déjà fait l'objet de plusieurs signalements liés à la gestion de l'association de secours aux chiens abandonnés qu'elle avait créée en 2019 à Grigneuseville, Pet Rescues 76. « *En 2020, elle a subitement disparu en emportant les fonds de l'association et en abandonnant une vingtaine de chiens placés en familles d'accueil* », relate Lyly, qui a pris le relais il y a cinq ans à la tête de la structure, renommée depuis Pet Rescues 76 2.0. « *On a alors découvert qu'elle demandait de l'argent liquide aux adoptants, qu'elle ne faisait pas les papiers ni le suivi nécessaire* ».

#### Plusieurs inspections

Des adoptions de chiots « *issus de ses propres chiens* », affirme aussi Haley, une autre bénévole qui avait rejoint la structure dès 2019. « *Je ne savais pas tout cela au début, j'étais mineure. Mais je voyais bien que les chiots étaient maigres et malades. L'une des adoptantes en a perdu un quelques semaines seulement après l'adoption* ».

« *Je ne savais pas tout cela au début, j'étais mineure. Mais je voyais bien que les chiots étaient maigres et malades. L'une des adoptantes en a perdu un quelques semaines seulement après l'adoption* ».

**Haley**, Bénévole de Pet Rescues 76

Plusieurs signalements ont été effectués auprès de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la part de familles d'accueil et d'adoptants. Elles ont donné lieu, le 2 juillet 2020, à « *une inspection physique et documentaire au siège de l'association à Grigneuseville par les agents en charge de la filière carnivores domestiques de*

*la DDPP, assistés de deux agents de la gendarmerie de Tôtes », confirment les services de l'État. « Le jour de l'inspection, cinq chiens étaient présents. Trois étaient enfermés dans des cages dont la surface est inférieure à 1 m<sup>2</sup> et deux étaient en liberté dans la maison », précisent-ils. « Les pièces de vie accessibles aux chiens étaient sales et encombrées, et la présence de rats a été observée aux abords du logement ».*

### **Une plainte déposée**

Après avoir été mise en demeure de mettre à la disposition des animaux détenus un « hébergement compatible avec leurs nécessités physiologiques », la jeune femme a fait l'objet d'un second contrôle réalisé le 15 septembre 2020, mais elle avait déjà déménagé de Grigneuseville. Cette dernière ayant affirmé aux agents de contrôle « qu'elle arrêtaient son activité en lien avec les animaux de compagnie et qu'elle n'était plus présidente de l'association Pet Rescues PR76, l'action de la DDPP s'est ainsi clôturée », indiquent les autorités.

Sous les radars pendant plusieurs années, « Sarah a refait surface il y a quelques mois, indique Haley. Ses stories sont apparues dans mon feed Snapchat, elle y mettait des photos de sa chienne Scylla, qui paraissait déjà en très mauvais état ». Et faisait part de son projet de créer « une animalerie solidaire ». « Il est temps que cela s'arrête, elle a déjà fait beaucoup de mal autour d'elle », juge Lyly. La présidente de Pet Rescues 76 2.0 a annoncé déposer plainte aux côtés de deux autres associations – SPAGA et Renaissance Dog 38 – pour sévices graves ayant entraîné la mort de l'animal au Petit-Quevilly. Nous n'avons pas réussi à joindre sa propriétaire.

76actu

## À Rouen, les associations de victimes de Lubrizol reçoivent des militants de la catastrophe de Bohpal

Quarante ans après la catastrophe industrielle de Bohpal en Inde, des militants sont venus à Rouen pour raconter leur combat mais aussi faire le lien avec l'incendie de Lubrizol.



Les militants de l'explosion de Bohpal en Inde et de l'incendie de Lubrizol à Rouen se sont rassemblés lundi 16 juin 2025 pour dénoncer les conséquences des catastrophes industrielles. (©FM/76actu)

Par [Yann Rivallan](#) Publié le 16 juin 2025 à 20h22

Les deux événements n'ont pas eu les mêmes répercussions. Mais leurs histoires possèdent des similitudes. Lundi 16 juin 2025, des membres des associations de victimes de [l'incendie de Lubrizol](#) recevaient à Rouen des militants de la **catastrophe de Bohpal**, en Inde.

### Des interrogations dans les deux cas

Après avoir fait « un petit tour touristique » des sites industriels de Rouen à Rachna Dhingra, une des principales militantes de la catastrophe de Bohpal, les associations rouennaises ont organisé une conférence de presse pour tracer un parallèle entre l'incendie à Rouen et l'explosion de l'usine chimique en Inde.

### Que s'est-il passé à Bohpal ?

Dans la nuit du 2 au 3 décembre 1984, une usine de pesticides de l'entreprise américaine Union Carbide explose à Bohpal, en plein cœur de l'Inde. Quarante tonnes d'isocyanate de méthyle, un gaz toxique, se répandent dans l'atmosphère et attaquent les voies respiratoires de nombreux habitants. Cette nuit-là, des milliers de personnes meurent intoxiquées. Selon les militants qui défendent les survivants, on estime que 500 000 personnes ont été blessés au total dans cette catastrophe.

Si Bohpal a malheureusement fait de **nombreuses victimes** (entre 8 et 10 000 morts la nuit du drame selon les militants), Lubrizol n'a engendré aucun décès dans l'immédiat. Mais là où les deux événements trouvent des similitudes selon les bénévoles, c'est dans les interrogations qu'ils suscitent.

Quarante ans après l'explosion de l'usine chimique de Bohpal, « on ne sait toujours pas exactement **quels produits toxiques sont restés** dans la nature, pointe Rachna Dhingra. Comme à Rouen. »

### « L'impunité » des industriels

Aussi, Bohpal et Lubrizol se rejoignent sur « l'impunité » des industriels, regrettent les militants rassemblés. Les indemnisations « sont très dures à obtenir » et au bout du compte « les responsables ne reçoivent **jamais d'amendes ou ne sont jamais condamnés** », observe Rachna Dhingra.

Et le désastre environnemental, lui, est toujours là.

**Rachna Dhingra** Militante auprès des survivants de la catastrophe de Bohpal

Ainsi, les deux collectifs réunis à Rouen demandent **plus de fermeté**. « Il faut des gendarmes pour sanctionner », estime Christophe Holleville, secrétaire de l'Union des victimes de Lubrizol.

Les militants réclament aussi « **un véritable protocole sanitaire** », pour prévenir des catastrophes de la sorte et mieux prendre en charge les éventuelles victimes.

Et même si Lubrizol n'est pas Bohpal, « on n'est **pas passés loin d'une catastrophe** », rappelle Christophe Holleville. En effet, des stocks de pentasulfure ont été déplacés par des employés la nuit de l'incendie. S'ils avaient brûlé, le bilan de Lubrizol aurait pu être bien plus dramatique.

## Paris-Normandie

### La piste d'athlétisme en bout de course

Blaise Diagne – publié le 17/06/2025



La piste d'athlétisme du Stade Sottevillais part par endroits en lambeaux, comme le déplore Vincent Turpin, le directeur du club. Paris Normandie

Sotteville-lès-Rouen. Le meeting international d'athlétisme du Stade Sottevillais approche à grandes foulées, puisqu'il est pour le 7 juillet. Pour le pérenniser, une réfection complète des installations du club hôte s'impose. Cela passe par un changement de cadre.

Lundi 7 juillet, la pression, stade Jean-Adret, ne sera pas que sur les épaules des 150 athlètes du meeting international de Sotteville-lès-Rouen.

En coulisses, le Stade Sottevillais, club organisateur de l'évènement depuis 1987, devra se montrer à la hauteur de l'évènement phare de sa saison, diffusé en clair et en direct à la télévision pour la toute première fois de son histoire. Vincent Turpin, le directeur du club, voit déjà les chiffres d'audience s'affoler. « On est déjà passé sur RMC Sport ou Canal, mais là, l'Équipe TV, une chaîne gratuite en prime time, ça va être encore autre chose. » Peut-être une étape supplémentaire dans l'évolution d'une compétition déjà passée dans une autre sphère en 2023. Cette année-là, l'obtention du label European Athletics Silver délivré par la World Athletics, la fédération internationale d'athlétisme, la positionne d'office dans le top trois des meetings français, « derrière Paris et à touche-touche avec Nancy », vante Vincent Turpin.

#### Vitrine et miroir déformant

La vitrine du club brille de mille feux ; gare toutefois au miroir déformant. Pour s'en rendre compte, il faut sortir des bureaux et gagner la piste. Au fur et à mesure que l'on descend le petit escalier en colimaçon accolé à la tribune, les installations sportives se précisent. Une fois la ligne d'arrivée atteinte, plus de doute possible.

Vincent Turpin change de ton. Las : « Regardez, les lignes de couloir s'effacent, le tartan s'use. » Bosses, creux, bouts de revêtement ocre semi-arraché : le tour du propriétaire (en

fait du locataire) vire à la débandade. « Les bosses au niveau de la zone d'élan du saut en hauteur sont là depuis deux ans. Au 3 000 mètres steeple, il y a un trou dans la piste . » Conséquences directes, le responsable a biffé les deux épreuves de l'affiche du meeting. Fissure sur la vitrine, d'autant plus que le statut actuel du meeting pourrait bien en pâtir. « On a déjà obtenu deux dérogations de la fédération pour conserver le label Silver », révèle Vincent Turpin. En clair, la World athletics s'est montrée clémente en 2024 et 2025 quant à la qualité des installations sportives proposées aux athlètes. Rien ne dit qu'elle le sera une troisième fois.

La dernière rénovation en date de la piste (installée dans les années 80) date de 2001. Rien de significatif depuis, hormis l'éclairage « refait vers 2008-2010 », situé de tête le directeur. Trop peu, pour un équipement ouvert à tous ou presque – même les personnes malveillantes, en témoigne l'incendie récent, ce jeudi 12 juin, de deux tapis de compétition pour le saut à la perche, 50 000 euros de dégâts.

La municipalité est propriétaire de l'historique stade Jean-Adret depuis sa construction en 1920. « On discute depuis trois ou quatre ans », dit Vincent Turpin. Un consensus se fait jour « au fil des échanges » : la Ville ne pourra pas assumer financièrement le chantier qui se profile. « On s'est très logiquement tourné vers la Métropole pour pouvoir grandir. » La piste a été déclarée d'intérêt métropolitain par délibération du conseil de la Métropole Rouen Normandie lors de la séance du 12 février 2024. Un directeur de projet a été nommé par la collectivité début 2025. Des réunions de travail avec le club doivent démarrer en juin pour déterminer les contours du chantier. Vincent Turpin table sur un démarrage début 2026. « La Métropole nous a assuré que tout sera prêt pour le meeting 2026. »

## Paris-Normandie

### **Sécurité. Malgré leurs succès, 70 % des structures gonflables pour enfants ne sont « pas conformes »**

Kermesses, brocantes, bases nautiques... les structures gonflables reviennent chaque été pour défouler petits et grands. Mais attention, elles ne respectent pas toutes les règles élémentaires de sécurité.



*Par Rosie Landais*

Publié: 16 Juin 2025 à 16h01

La saison des festivités d'été étant ouverte, il est bon de rappeler les règles de sécurité parfois ignorées dans les structures gonflables. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ([DGCCRF](#)) a mené l'enquête. Courant 2024, 470 sites ont été contrôlés et 326 d'entre eux présentent des risques. Soit un taux d'anomalie supérieur à 70 %.

#### **Mesures de sécurité négligées, risques multiples**

Les vérifications de la DGCCRF se sont focalisées sur l'anomalie la plus fréquemment constatée sur ce type de structure : l'absence ou l'insuffisance de points d'ancrage de fixation. Lors de certains contrôles, il a été constaté que certains piquets dépassaient trop ou bien ne tenaient pas bien enfoncés dans le sol.

Pour remédier au problème d'ancrage, du lest (à raison de 160 kg) doit être utilisé pour chaque point de fixation. Même constat, l'insuffisance du nombre de lest et de leur masse a souvent été relevée sur les sites inspectés. Un véritable problème, car les structures gonflables peuvent facilement basculer si elles sont en proie au vent.

Il est conseillé aux exploitants de se munir d'un anémomètre, pour être en mesure de contrôler la vitesse du vent. La vitesse maximale pour l'utilisation des structures gonflables en extérieur est de 38km/h, au-dessus, la structure ne doit pas être ouverte au public.

Autre point de sécurité négligé : la soufflerie. Le câblage et les commandes doivent être entourés d'un cache fermé, pouvant être ouvert uniquement par l'exploitant. Cette mesure est demandée pour prévenir le risque de choc électrique ou de débranchement de la structure.

D'autres mesures de sécurité sont également négligées et sont à l'origine de nombreux accidents, comme des risques de choc au sol, contre un obstacle ou encore de strangulation causée par la présence de cordage dans la structure.

### **Checkpoint**

Les contrôles réalisés sur l'année 2024 ont permis de rappeler entre autres que la maintenance de l'équipement gonflable doit être réalisée tous les ans et qu'elle devait être enregistrée afin de pouvoir être prouvée.

Les usagers (les parents comme les enfants) doivent être informés des conditions d'utilisations de la structure mais aussi des risques encourus. Un marquage doit être visible dès l'entrée de l'installation, indiquant notamment le nombre d'enfants autorisé en simultané, ainsi que la taille et l'âge recommandé. Les consignes et avertissements d'usages doivent eux aussi être marqués.

Il est conseillé aux accompagnateurs de toujours garder un œil sur les enfants à l'intérieur de la structure. Mais aussi d'être attentif à l'état général de la structure et aux autres mesures de sécurité qui ont pu être listés.

Les contrôles réalisés ont permis d'émettre 293 avertissements et 35 arrêtés préfectoraux de fermeture des installations.



## Le retour de la consigne de verre en Normandie, depuis le 12 juin, pour lutter contre le gaspillage



L'ADEME (Agence de la Transition écologique) indique qu'au bout de 4 utilisations, le verre réemployé devient plus écologique que le verre à usage unique. © Radio France - Maël Prevost

Adrien Tisserand - Publié le lundi 16 juin 2025 à 17:25

L'éco-organisme Citéo a lancé, jeudi 12 juin, une grande expérimentation de la consigne de verre dans quatre régions de France, dont la Normandie. Cette campagne de réemploi, baptisée "ReUse", doit durer un an et demi. Elle vise à réduire les déchets et changer nos modes de consommation.

C'est une première à grande échelle pour la consigne de verre ! 16 millions d'habitants seront concernés dès l'automne prochain, dans quatre régions du nord-ouest de la France (Normandie, Hauts-de-France, Bretagne, Pays-de-la-Loire). **Huit distributeurs sont partenaires de l'opération : Auchan, Biocoop, Carrefour, E. Leclerc, Intermarché, Monoprix, Super U et la brasserie du Bout du Monde.** Ana Fernandez, directrice des dispositifs de réemploi chez Citéo, détaille la nouveauté de cette année : *"Le réemploi et la consigne étaient développés dans des boucles très courtes, petites en volume. et donc très locales. L'objectif ici a été de travailler sur un dispositif national, qui permette une mutualisation des facteurs. Concrètement, le consommateur peut acheter sa bouteille consignée à un magasin A, et la rendre à un magasin B".*

Elle détaille le calendrier de la mise en place des bornes en grande surface : **"Pour l'instant, il y a 80 points de collecte sur les quatre régions, uniquement de la Coopérative U. À la fin juin, cela concernera toute la Coopérative U. Par la suite, mi-juillet, on doit avoir 350 points de collecte sur quatre enseignes. La totalité des 750 points de collecte seront opérationnels à la fin septembre"**. Sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, trois enseignes sont aujourd'hui équipées de points de collecte : les Super U de Grand-Quevilly, d'Igoville, et de Serqueux.

La liste complète des magasins concernés est à retrouver sur le site [reflexe-gagnant-reemploi.fr](http://reflexe-gagnant-reemploi.fr).

### **Un atout pour l'écologie... et pour le portefeuille**

Les articles concernés par la consigne sont ceux portant une vignette violette avec l'indication : "Rapportez-moi pour réemploi". Vous pouvez ainsi déposer votre contenant en verre, non nettoyé et avec le bouchon, dans ces bornes ou en caisse afin qu'elles soient triées, lavées puis réutilisées. Une alternative au verre à usage unique saluée par Ana Fernandez : *"L'intérêt se voit au niveau de l'impact carbone, mais également au niveau énergétique avec trois quarts d'énergie en moins utilisée par rapport à l'usage unique. Cela permet enfin de gagner en consommation d'eau"*. **Une fois les bouteilles déposées dans les points de collecte, vous récupérez entre 10 et 20 centimes d'euros en carte bancaire, monnaie ou bons d'achats, valables dans les enseignes partenaires.**

Près de Rouen, Nicolas Bonnet, président de l'entreprise locale All Beer (fabricant de bières et boissons spéciales), achète et revend ses produits avec de la consigne, à hauteur de 10 000 fûts par an. Il reconnaît que c'est une démarche louable et éco-responsable, qui permet notamment la mutualisation de transports : *"Quand on se fait livrer et que le camion repart, au lieu de partir à vide, il repart avec la consigne"*. Toutefois, il admet que *"c'est un concept qui existe déjà. Si vous en parlez aux industriels du verre, ça ne va pas les aider. Aujourd'hui, adapter le grammage du verre pour qu'il soit lavable, c'est un procédé qui est déjà bien maîtrisé par bon nombre de brasseries."*

L'objectif de cette expérimentation de Citéo est de pouvoir **mettre en valeur le processus de réemploi du verre** et à terme, le développer dans toute la France. Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus global de l'objectif fixé par la loi AGEC (Anti-Gaspillage Economie Circulaire), qui **visait 10% d'emballages réemployés sur le marché en 2027, à la fin de l'expérimentation**. En 2023, [la part du réemploi dans les emballages vendus en France n'était "que" de 2,22%](#).

76actu

## Économie. Faire venir le tour de France à Rouen : combien ça coûte (et ce que ça rapporte) ?

Combien ça coûte de faire venir le Tour de France à Rouen ? Et surtout, qu'est-ce que ça rapporte ? On répond à ces questions, à quelques semaines du passage du Tour.



Combien ça coûte à Rouen de faire venir le Tour de France 2025 ? (©JB/76actu/Illustration)  
Par [Adrien Filoche](#) Publié le 16 juin 2025 à 20h16

Le 8 juillet 2025, [Rouen](#) sera ville étape du [Tour de France 2025](#). Depuis 2012, la Grande Boucle avait boudé la cité normande. Mais alors, faire venir le tour de France à Rouen, combien ça coûte financièrement ? Et est-ce que ça rapporte des sous ? **Abdelkrim Marchiani**, vice-président de la Métropole en charge de l'économie, répond à ces questions.

### Un évènement qui rapporte plus que ce qu'il coûte

Concernant les dépenses effectuées par la Ville pour accueillir les festivités et assurer la sécurisation des lieux, l' élu avance la somme de **110 000 euros TTC**. S'ajoutent à cela **338 000 euros TTC** dépensés par la Métropole de Rouen Normandie.

Sur cet aspect purement économique et financier, l' élu assure que l'évènement va rapporter, à Rouen et à la Métropole, davantage que ce qu'il a coûté.

En général, pour une ville arrivée de la taille et de l'attractivité de Rouen, pour un euro dépensé, ce sont deux euros de retombées économiques générées sur la métropole.

**Abdelkrim Marchiani**, vice-président de la Métropole en charge de l'économie.

En plus des économies directes (restaurations, hôtelleries, etc.), Abdelkrim Marchiani pointe des retombées indirectes. « C'est l'évènement vélo le plus connu au monde. C'est une vitrine importante pour la ville de Rouen. Cela peut donner des idées à des investisseurs de s'installer chez nous », indique-t-il.

L' élu, qui insiste sur « la fierté » d'accueillir l'évènement à Rouen, annonce **une belle fête populaire** : « Le Tour de France est très attendu, on a un public de fan, on sait que l'évènement va être très suivi. »

## Paris-Normandie

### MaPrimeRénov' maintenue en partie, face au mécontentement

Publié le 17/06/2025



Ces travaux isolés de rénovation portent par exemple sur l'installation d'une chaudière ou la pose de fenêtres. Illustration Stéphanie Jayet

Environnement. Après la mobilisation annoncée du secteur du bâtiment, le gouvernement a décidé de maintenir le dispositif d'aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' pour les travaux isolés, tout en avertissant qu'il ne s'agirait pas « d'un puits sans fond illimité ». Le ministère du Logement a également annoncé des modifications du dispositif pour réduire le montant des aides, pour les dossiers concernant les rénovations d'ampleur.

« Le guichet des « monogestes » ne fermera pas (pour l'été, NDLR), c'est une décision qui a été prise par le gouvernement à la suite de l'écoute de la filière qui avait manifesté (...) un fort mécontentement », a expliqué le cabinet de la ministre chargée du Logement Valérie Létard hier lors d'un point-presse.

Ces travaux isolés de rénovation portent par exemple sur l'installation d'une chaudière ou la pose de fenêtres. Toutefois, le maintien des aides pour ces opérations de moindre ampleur pour l'été n'est pas « une pérennisation sans conditions », a averti le ministère, qui mentionne de possibles modifications des règles concernant les travaux « mono-gestes » à l'« horizon 2026 ». Les travaux mono-gestes bénéficient en moyenne de 4 000 euros d'aide publique, contre 40 000 euros pour des rénovations d'ampleur.

Côté travaux d'ampleur, ont été évoquées plusieurs pistes comme le « recentrage sur les logements les plus économes » et la « baisse du plafond de travaux subventionnables » pour qu'il ne « dépasse pas 50 000 euros »

Le ministère prévoit également la suppression du bonus de 10 % sur le montant des travaux permettant de sortir un logement des catégories F ou G, les notes attribuées aux logements les plus économes, selon le diagnostic de performance énergétique.

#### « Revendication légitime »

La Fédération française du bâtiment, vent debout contre la suspension de MaPrimeRénov' annoncée le 4 juin dernier, a salué le maintien de l'aide pour les travaux mono-gestes, une « belle et grande victoire ». « Le travail de fond et de négociation engagé depuis dix jours,

puis la décision d'une mobilisation nationale et locale (...) ont porté leurs fruits », peut-on lire dans un communiqué.

« C'était une revendication légitime », a fait valoir son président, Olivier Salleron. « La rénovation par gestes, ça fonctionne, c'est plus simple, beaucoup moins cher (que la rénovation d'ampleur NDLR), ça fait entre 35 et 50 % d'économies d'énergie en plus. Et ça fait travailler beaucoup d'artisans », a-t-il détaillé.

La FFB avait voté vendredi une résolution appelant à « des mobilisations de terrain » pour protester dès le 2 juillet si la suspension des aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' était maintenue.

Elle prévoyait « des actions revendicatives de terrain » en l'absence « d'avancées notables, concrètes et rapides ». Olivier Salleron avait promis une mobilisation avec « camionnettes, engins de chantier, camions, qui sont plus gros que des tracteurs ».

Plusieurs associations professionnelles du bâtiment avaient demandé a minima le maintien des subventions pour les aides à la rénovation par gestes.

### **50 millions d'euros de fraude potentielle**

Le cabinet de la ministre est également revenu sur les « fragilités » du dispositif MaPrimeRénov' qui ont justifié, selon le gouvernement, sa suspension et sa refonte.

En cause, notamment, « la professionnalisation de la fraude » et sa « croissance » sur les rénovations d'ampleur « du fait d'accompagnateurs rénov' peu scrupuleux », ces professionnels chargés de conseiller les particuliers sur les travaux à effectuer, dont l'assistance est obligatoire pour déposer un dossier.

Huit millions d'euros d'aide font actuellement l'objet de contentieux et de procédure de recouvrement, a estimé le ministère. La « fraude potentielle » calculée par Tracfin, organisme de lutte contre les circuits financiers clandestins, serait de l'ordre de 50 millions d'euros.

Mais le principal problème réside dans l'épuisement plus rapide que prévu de l'enveloppe allouée au dispositif « plutôt en neuf mois qu'en douze » au vu de l'accélération des dépôts de demandes, a concédé le ministère. Un embouteillage de dossiers en 2025 pourrait conduire à les reporter sur l'année 2026.

Par ailleurs, le délai de traitement des dossiers est passé de « 70 à 105 jours » et les instructeurs se sont retrouvés « débordés ».

Au 31 mai, 122 000 ménages ont bénéficié de MaPrimeRénov', avec 78 000 rénovations par geste et 44 000 rénovations d'ampleur, « principalement, à 80 %, sur des logements classés F ou G ».

# Paris-Normandie

## Le chiffre de la semaine

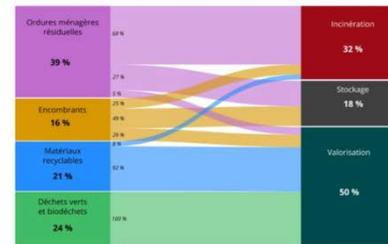
### 640

En Normandie, plus de deux millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés en 2021. Avec 640 kg par habitant et par an, la quantité de déchets dépasse de 17 % la moyenne métropolitaine (550 kg/hab.). Par rapport au niveau métropolitain, la quantité plus élevée de déchets par habitant en Normandie, est principalement due aux déchets verts et biodéchets (+ 68 kg par an par rapport à la moyenne

nationale) et aux encombrants. Au cours des dix dernières années, le tri s'est intensifié, entraînant une hausse de 15 % des collectes séparées et de 34 % des dépôts en déchèterie. Près de la moitié des déchets ménagers sont désormais valorisés, soit par recyclage des matériaux, soit par valorisation organique (compost, biogaz). Ainsi, la totalité des déchets verts et biodéchets est valorisée et les matériaux recyclables le sont aussi

presque intégralement. En revanche, les encombrants sont plus difficilement valorisables, tout comme les ordures ménagères résiduelles, en raison de leur absence de tri préalable. La production de déchets par habitant varie fortement d'une intercommunalité à l'autre, avec des volumes souvent plus élevés dans les zones touristiques du littoral. Pour retrouver l'étude en détail, cliquer ici. ●

Déchets ménagers et assimilés collectés par type de déchets en Normandie, et leur destination



Source : Ademe, Sinoe et enquête Collecte 2021 (traitement Insee).

Document Insee

## France 3 Normandie

### Moustique tigre en Normandie : les bons gestes de prévention à adopter



La dengue, qui se transmet à l'homme uniquement par une piqûre du moustique tigre (*Aedes albopictus*) en métropole, est une maladie généralement bénigne qui entraîne des complications dans environ 1% des cas. • © F3

Écrit par [Mathilde Riou](#)

Publié le 16/06/2025 à 16h30

La Normandie était l'une des dernières régions de France épargnée par la présence du moustique tigre. Depuis 2023, le moustique tigre est observé dans les cinq départements. On vous donne les bons gestes de prévention à adopter.

L'essentiel du jour : notre sélection exclusive

Chaque jour, notre rédaction vous réserve le meilleur de l'info régionale. Une sélection rien que pour vous, pour rester en lien avec vos régions.

vos adresse e-mail

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L'essentiel du jour : notre sélection exclusive". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Il est petit, noir et blanc et actif le jour... Voici les [caractéristiques du moustique tigre](#). De juin à novembre, [la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles \(FREDON\) Normandie](#) surveille cet insecte dangereux qui peut transmettre des maladies comme [la dengue](#), le [chikungunya](#) ou le zika.

#### Appel à la vigilance à Yvetot

La FREDON Normandie s'appuie sur la mise en place de pièges qui sont installés sur le territoire Normand puis relevés et observés à intervalles réguliers ainsi que sur l'analyse entomologique de signalements citoyens.

Sur Facebook, la mairie d'Yvetot appelle à la vigilance :

Cette surveillance et les mesures de luttés qui en découlent sont financées par l'ARS Normandie.

## Les caractéristiques du moustique tigre

Le moustique *Aedes albopictus* est originaire d'Asie et est également appelé moustique tigre en raison des **zébrures noires et blanches** qui parcourent son corps effilé et d'une ligne blanche sur le thorax.

- Il est très petit (environ 5 mm, soit plus petit qu'une pièce d'un centime) ;
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes ;
- Il pond dans petites collections d'eaux stagnantes (soucoupes, vases, bidons, gouttières etc.), autour des habitations et se déplace peu. *Pour éviter son développement, il est recommandé d'éliminer les zones où l'eau peut stagner.*
- Il vit et pique le jour, principalement tôt le matin et au coucher du soleil (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir) ;
- Sa piqûre est plus douloureuse que celle d'un moustique « commun ».

## Les gestes de prévention à adopter

- Couvrir les réservoirs d'eau (récupérateurs d'eau de pluie, citernes bidons et fûts) avec un voile ou une moustiquaire.
- Entretien des piscines, mares ou bassins pour éviter que l'eau n'y stagne.
- Vider (au moins une fois par semaine) les endroits où l'eau peut stagner : coupelles, bâches, jeux pour enfants, mobiliers extérieurs, matériel de jardin, gamelles pour animaux, pluviomètres, seaux, pneus usagés, soucoupes des pots de fleurs au cimetière.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie au niveau des gouttières et chenaux mais aussi dans les grilles, regards d'eau et bondes d'évacuation.

Pour signaler le moustique tigre, veuillez cliquer [ici](#).

## Le Monde

### Les organismes HLM prennent la sécurité à bras-le-corps

Les bailleurs sociaux mettent en œuvre des moyens grandissants pour assurer la « tranquillité résidentielle », tout en pointant le désengagement de l'Etat et les tentatives de récupération politique.

Par [Claire Ané](#) - Publié hier à 14h00, modifié hier à 18h54



Des membres du groupement interquartiers de tranquillité et de sécurité, interviennent, à Toulouse, le 26 août 2024. REMY GABALDA/MAXPPP

Lundi 12 mai : quatre agents et un maître-chien s'enfoncent dans le parking souterrain d'un HLM du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, faisant fuir des jeunes qui squattaient une voiture. Leurs talkies-walkies crachotent sur leurs uniformes bleu marine, lestés de tonfas, de bombes lacrymogènes et de menottes. S'il n'y avait la mention – obligatoire – « sécurité privée » au dos de leurs gilets pare-balles, un œil non averti les prendrait pour des policiers. Ils font, en réalité, partie des 200 membres du groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS), dont 170 « de terrain », mobilisables sept jours sur sept, de 17 heures à 5 heures du matin, après appel d'un locataire ; sur demande d'un des 12 organismes HLM financeurs ou de leur propre initiative.

*« Nous intervenons plus sur des perturbations du quotidien – occupations de parties communes, nuisances sonores – que sur des sujets de narcotrafic, qu'on va seulement déstabiliser, décrit le directeur général du GPIS, Alain Bessaha. Nous restons sur place jusqu'à ce que les auteurs de troubles se découragent. En cas d'escalade verbale, on appelle le 17. »* Des opérations conjointes avec la police sont parfois organisées, pour mettre fin à des nuisances récurrentes. Selon Nathalie Chébaut, gardienne au sein d'une barre HLM de la rue Curnonsky, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, *« le GPIS fait sortir les jeunes du hall, puis ceux-ci reviennent... Mais il y a moins d'occupations, moins d'agressivité. Sans lui, ce serait mille fois pire. Ma mère vit dans une petite résidence privée, il faut voir ce qu'il y a en bas ! »*

L'implication des organismes HLM face aux incivilités et à la délinquance va croissant depuis le début des années 2000. En tant qu'employeurs, ils doivent assurer la sécurité de leurs personnels ; en qualité de bailleurs, ils doivent garantir une jouissance paisible des logements. *« La jurisprudence montre que nous avons une obligation de résultat, et pas*

*seulement de moyens »*, explique Fella Allal, directrice générale de Patrimoine SA Languedocienne, un bailleur toulousain.

### **« L'insécurité touche toujours les plus fragiles »**

*« On est passé, dans certaines résidences, d'un sentiment d'insécurité à de l'insécurité, mais la police n'intervient pas, ou très peu. L'Etat se désengage, et nous demande de prendre en charge ces sujets »*, avance aussi Bertrand Serp, vice-président (Les Républicains) de la métropole de Toulouse et président de son office public HLM. *« La sécurité joue sur l'attractivité, et donc sur la performance économique des bailleurs sociaux, ce qui les incite à se saisir de ce sujet »*, complète Virginie Malochet, sociologue à l'Institut Paris Région.

Selon l'Union sociale pour l'habitat (USH), qui fédère les organismes HLM, 60 % d'entre eux sont désormais dotés d'un référent « tranquillité résidentielle », contre un quart en 2012. Ces référents se focalisent sur la prévention, avec les gardiens, l'accompagnement social et le renfort d'éducateurs et/ou de médiateurs, mais aussi *« en travaillant sur les aménagements : moins de barres, de tours et de coursives, des halls revus pour éviter le squat, plus d'éclairage et de badges d'accès »*, expose Camille Gosselin, urbaniste à l'Institut Paris Région.

Bon nombre d'organismes HLM recourent à des prestations de sécurité privée. Toulouse Métropole Habitat y a consacré 1,3 million d'euros en 2024, et se félicite des résultats obtenus : 18 693 évictions des parties communes, en baisse de 36 % en un an ; 196 appartements vides dont le squat a pu être évité. S'y ajoutent quelques groupements de sûreté interbailleurs, plus coûteux : après le GPIS parisien, créé en 2004 avec le soutien du maire socialiste de l'époque, Bertrand Delanoë, quelques bailleurs toulousains se sont lancés en 2018, suivis en 2023 et 2024 par Montpellier et Nice, qui ont investi politiquement ce sujet.

Le groupement de sûreté résidentielle interbailleurs, à Montpellier, était une promesse de campagne du maire socialiste, Michaël Delafosse. *« L'insécurité touche toujours les plus fragiles. Si l'on fait l'autruche, les gens se tournent vers l'extrême droite »*, argumente-t-il. A Nice, le maire (Horizons) Christian Estrosi a assuré que son groupement d'agents interbailleurs contre les désordres et les abus allait *« semer la terreur chez les dealers, dans un quartier qui aspire à la tranquillité »*.

### **Pression de l'Etat**

M. Estrosi a, par ailleurs, renouvelé et élargi aux autres bailleurs sociaux du territoire, début mai, la convention signée avec l'office public Côte d'Azur Habitat, la police et la justice. De tels accords sont devenus fréquents, surtout depuis que les organismes HLM sont autorisés à faire assermenter certains de leurs collaborateurs, qui peuvent ainsi verbaliser en cas de dégradations ou de dépôts d'ordures. Mais Nice s'était distinguée, en 2021, par la publicité donnée à sa convention : premier adjoint de M. Estrosi et président de Côte d'Azur Habitat, Anthony Borré avait obtenu [l'expulsion d'une locataire dont le fils avait été condamné pour trafic de stupéfiants](#), une première en France. *« Quand on a la chance que la République tende la main pour donner un loyer modéré, c'est une raison de plus pour bien se*

*comporter* », affirme l' élu, qui fait état de 183 expulsions en 2024, contre 26 en 2020, sur un parc d' environ 14 000 logements.

Les bailleurs et leurs locataires sont aussi sous la pression grandissante de l'Etat. [La loi « narcotrafic »](#), votée le 29 avril, élargit les motifs de résiliation de bail et prévoit que les préfets puissent intimer aux organismes HLM de la demander en justice, dans le cas où un fauteur de troubles est impliqué dans le trafic de stupéfiants.

Le préfet des Hauts-de-Seine et ex-directeur de cabinet de Gérard Darmanin au ministère de l' intérieur, Alexandre Brugère, se félicitait sur CNews, le 18 avril, d' avoir signé une convention avec les bailleurs sociaux priorisant l' expulsion du territoire des étrangers en situation irrégulière qui troublent l' ordre public et qui sont locataires du parc social. *« Les bailleurs n' étaient pas demandeurs de cette disposition, qui ne les engage pas »*, précise la directrice générale de leur fédération francilienne, l' Union sociale pour l' habitat d' Ile-de-France, Anne-Katrin Le Doeuff. Les personnes sans papiers n' étant pas éligibles aux HLM, seuls les locataires dont le titre de séjour n' est pas renouvelé pourraient être visés.

### **« Nous sortons de notre métier traditionnel »**

Certains préfets ont aussi mis en avant les aspects sécuritaires lors des récentes négociations relatives au fléchage du produit de l' abattement de taxe foncière dont bénéficient les bailleurs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville. *« Un préfet a demandé de consacrer 50 % de l' abattement à de la vidéosurveillance. Mais s' il n' y a pas de problèmes, ce n' est pas la peine... »*, défend Thierry Asselin, directeur des politiques urbaines et sociales à l' USH.

Pour Marie-Laure Vuittenez, à la tête de Habitat & Métropole, à Saint-Etienne, *« s' investir dans ce domaine est une vraie question : nous sortons de notre métier traditionnel, et nos locataires se retrouvent à financer un sujet qui relève de la sécurité publique »*. Son office HLM est confronté, sur certains sites, à du narcotrafic, mais voit ses moyens financiers limités par la vacance d' une partie de ses logements. Il a été décidé de solliciter un prestataire de sécurité quand les locataires votent pour, et de les faire participer à hauteur de 2 euros par mois.

*« Il y a une tentation de vouloir que l' on fasse tout, et de nous embarquer dans des considérations politiques. Mais c' est à la police de rendre les services de police. Et notre rôle n' est pas de surveiller nos locataires, qui n' ont ni plus ni moins de droits que ceux du privé »*, recadre la directrice générale de Paris Habitat et présidente du GPIS, Cécile Belard du Plantys. C' est dans ce contexte que la fédération des bailleurs sociaux vient de mettre à jour, fin mai, sa doctrine sur la sécurité, qui précise *« jusqu' où aller »* et pose des *« lignes rouges »*. Elle a prévu d' envoyer ce document aux collectivités, ainsi qu' aux préfets.

## Le Monde

### Entre trafics et incivilités, ces gardiens de HLM qui « font rempart »

Par [Véronique Chocron](#) (Beauvais, Crépy-en-Valois [Oise], envoyée spéciale) Publié hier à 06h30, modifié hier à 18h27

Reportage Employés par l'office public d'aménagement et de construction du département de l'Oise, les gardiens occupent à la fois un poste de surveillance, d'accompagnement et d'écoute auprès des locataires.

Auparavant, il a occupé un poste de programmeur sur machine numérique en Belgique, une histoire professionnelle qui s'est mal terminée, en raison d'un management oppressant, raconte-t-il. Et puis il est arrivé, en 2016, à Kennedy, un quartier prioritaire de la politique de la ville de Crépy-en-Valois (Oise), pour devenir gardien d'immeubles HLM. Bruno (les gardiens, cités par leur prénom, ont tous requis l'anonymat), 61 ans, nous emmène dans une de ses barres, de longs bâtiments gris de quatre étages, et nous glisse de ne pas prendre de photos des jeunes à côté de l'entrée. « *Ils n'aiment pas, prévient-il. Je ne suis pas copain avec eux, loin de là, mais je m'entends bien avec eux, et je préfère que ça reste comme ça.* » Le trafic de drogue, il préfère faire comme s'il ne le voyait pas.



Bruno, gardien, dans le quartier Kennedy, à Crépy-en-Valois (Oise), le 20 mai 2025. AGNÈS DHERBEYS/MYOP POUR « LE MONDE »

Après une vie vécue à la campagne, l'acclimatation n'a pas été immédiate. « *On ne savait pas qu'il y avait autant de monde, ici, raconte-t-il. Ma femme ne se sentait pas rassurée. Et puis, en fait, c'est calme. Maintenant, on se sent en sécurité.* » Partant du constat que « *ni la police ni la gendarmerie ne peuvent faire grand-chose contre le trafic* », le gardien employé par l'office public d'aménagement et de construction (OPAC) de l'Oise, premier bailleur social du département, s'est fixé une ligne directrice : « *Tant que ça ne crée pas de désordre, ils font ce qu'ils veulent. Je leur dis parfois : "Moi, votre trafic, ça ne me dérange pas. Je n'ai pas mon mot à dire." Ils me disent : "Oui chef, t'as raison." Ils appellent tout le monde "chef".* »

L'important, pour lui, est qu'ils ne viennent plus dealer dans les immeubles. « *On en a eu. Depuis deux ou trois ans [en 2022 ou 2023], j'ai fait monter des caméras ; depuis, c'est fini, dit Bruno. Ils sont à l'extérieur, sur les marches devant, ils sont autorisés.* » Les locataires de la barre semblent s'y être faits. « *Ça ne les stresse pas du tout, quand les jeunes voient des gens arriver, ils se poussent, ils les laissent passer, poursuit le gardien. Certains locataires, ça ne va peut-être pas leur plaire, ils vont commencer à parler. Mais il ne faut pas : là, par contre, vous allez vous faire agresser, abîmer votre véhicule ou autre. Alors que si vous ne vous en mêlez pas, ils vont même vous rendre service, monter les courses à des dames âgées.* »

### « Les dealers n'ont plus besoin de se cacher »

A une heure de route de là, au pied d'une tour de 14 étages, dans le quartier Argentine, à Beauvais, Fabrice, 53 ans, dont dix années comme gardien, constate le chemin parcouru. « *En 2015, les tours A13 et A12 étaient énormément squattées par des dealers. Ils faisaient leur business. Je croisais le vendeur assis sur sa chaise dans la cage d'escalier, les gens consommaient dans l'immeuble, ils urinaient, laissaient leurs emballages de kebab, leurs mégots de cigarettes...* », se souvient-il. Puis il y a eu le travail de la police. « *Petit à petit, d'année en année, ça s'est quasi arrêté. Est-ce que c'est aussi grâce aux gardiens et aux caméras de surveillance ? On est présents, on fait rempart, avance Fabrice. C'est aussi parce que les dealers n'ont plus besoin de se cacher, c'est à la vue de tout le monde devant le PMU aujourd'hui, à 50 mètres de là, un lieu de trafic que tout le monde connaît.* »



Fabrice, dans le quartier Argentine, à Beauvais, le 20 mai 2025. AGNÈS DHERBEYS/MYOP POUR « LE MONDE »

En cette matinée ensoleillée du mois de mai, à Beauvais, aux abords des tours et dans les halls, la tranquillité règne. Adolescents, mères de famille avec poussettes, locataire âgée en appui sur sa béquille... chacun vaque à ses occupations en saluant le gardien. Les squats des parties communes sont devenus rares, et les habitants peuvent désormais faire appel à une société de sécurité, Ippon Sécurité, mandatée par l'OPAC de l'Oise – ses agents font aussi des rondes très régulières le soir. « *Pour ce service, on a rajouté 1,50 euro chaque mois aux locataires sur leur quittance de loyer, explique Fabrice. Ils ne sont pas armés, mais ils peuvent faire sortir des jeunes des cages d'escalier ou faire appel à la police.* »

L'organisme HLM a également mis en place une unité prévention-sécurité (UPS), « avec du personnel qui réagit dès qu'on fait des signalements », détaille le gardien : « On a une application sur le téléphone, on signale tous les problèmes sur une fiche UPS. » Parmi les incivilités notifiées, et figurant encore sur l'écran de son smartphone, figurent le dépôt sauvage de matelas devant la tour ou le constat qu'une personne a uriné derrière la porte de l'escalier de secours.

Aucun écart n'est toléré. Pour ces gardiens, « la propreté amène la propreté ». Une variante de l'« hypothèse de la vitre brisée » née de deux professeurs de sciences politiques et de criminologie aux Etats-Unis dans les années 1980 – si une fenêtre d'un bâtiment est cassée et non réparée, toutes les autres suivront rapidement – pour souligner les répercussions des incivilités sur le sentiment d'insécurité et la dégradation des quartiers. Une fiche UPS envoyée à l'OPAC, c'est un rappel à l'ordre au locataire indélicat ou sa convocation. Pour les cas les plus graves, cela peut mener à son expulsion.

### **Rappels à l'ordre**

Campé à quelques pas de sa tour, sur une pelouse plantée d'arbres, Fabrice montre un objet blanc en train de chuter d'un étage élevé alors même qu'il évoquait les jets d'objets et de débris par les fenêtres. Un sujet à mettre en haut de la pile pour tous les gardiens de la cité.

Mohammed, 51 ans, gardien de la tour voisine depuis 2019, raconte que tous les matins, lors de la première ronde autour du bâtiment, il trouve du pain, des assiettes, des essuie-tout, des couches, des jouets d'enfant, parfois une chaise ou un sapin de Noël après les fêtes. « Moi, pour le nettoyage de façade, je demande à mon collègue de venir surveiller, j'ai peur de prendre un truc sur la tête, déplore-t-il. On essaye de retrouver les auteurs. Ils ne sont pas toujours très malins, certains jettent des papiers avec leur nom dessus. »

Il y a quelques mois, à l'arrière d'une troisième tour adjacente, un locataire avait pris l'habitude de jeter, tous les week-ends, des bouteilles de Ricard par sa fenêtre. « J'ai fait mon enquête, j'ai observé et, un jour, je vois qu'il rentre dans le hall avec un sac plein de ces mêmes bouteilles, explique Eric, 60 ans, le gardien de l'immeuble depuis 2022. J'ai fait une fiche UPS, il a reçu un courrier. Depuis ce jour-là, ça s'est arrêté. Ils font ça pour embêter le monde, ils se disent que le gardien est là pour ramasser. Mais se faire expulser pour un jet de bouteille, ça ne vaut pas le coup. » C'est pour avoir jeté des déchets par la fenêtre qu'une famille du quartier a dû quitter son HLM, en 2024, après plusieurs rappels à l'ordre.



Eric, gardien, à Beauvais, le 20 mai 2025. AGNÈS DHERBEYS/MYOP POUR « LE MONDE »

Eric est arrivé à Argentine après une vie à travailler dans le bâtiment et les espaces verts. *« Il n’y avait plus de gardien depuis plus d’un an, raconte-t-il. Il faut s’imposer, quand on arrive, sinon on est mangé. Je peux serrer les mains, sourire aux locataires. Mais s’ils dévient, ils vont se faire aligner, et ils le savent. »* Son principal problème concerne le dépôt sauvage d’encombrants, laissés sur la pelouse de son bâtiment par des gens *« de l’extérieur »*. *« La nuit ou le matin très tôt, un véhicule passe et dépose des cochonneries »*, dit-il en désignant un vieux matelas et un siège pour bébé, qu’il a traînés de l’autre côté de la route pour que la commune s’en occupe.

*« L’idée, c’est que, là où vivent des pauvres, devant les HLM, on peut aller déposer des déchets, des canapés, des meubles, des frigidaires. Ils savent que l’OPAC fait ramasser les encombrants, soupire Fabrice. C’est le combat du moment. Il y a dix ans [dans les années 2010], devant le panneau “défense de déposer des ordures”, il y avait une montagne de débris, c’était la déchetterie. A force de travail, ça s’améliore. »*

### **« Une oreille attentive »**

La journée des gardiens se déroule en deux temps : le ménage et les menues peintures le matin ; l’administratif et le relationnel avec les locataires l’après-midi. *« Avec l’explosion du prix du gaz, beaucoup de locataires sont venus nous voir en nous disant : “Il y a une erreur sur ma facture, ce n’est pas possible que je paye autant.” C’était compliqué, se souvient Fabrice. On a vu alors des impayés de loyer. »* Depuis avril, les gardiens de l’OPAC ne sont plus chargés des relances. *« C’est un soulagement, décrit-il. Ce n’est pas évident d’aller réclamer de l’argent quand on sent que les gens sont en réelle difficulté. Et c’est gênant pour eux de nous dire qu’ils vont essayer de payer une partie. Ils me voient plutôt comme une oreille attentive, qui peut arranger les choses. »*

Eric sait *« tout de la vie de certains, qui ont besoin de parler »*, de leurs factures en retard ou d’un prochain divorce. Les personnes âgées, laissées à leur solitude, aiment aussi le retenir sur le palier *« pour un brin de causette »*. *« Ce qu’on va me confier, rien ne sort. Même à ma femme, je ne le raconte pas »*, affirme le gardien. Dans sa loge, on lui apporte des petits gâteaux quand c’est le ramadan, et du chocolat, des étrennes à Noël. *« J’ai du retour. Et ça progresse par rapport à quand je suis arrivé. On me dit : “Vous le méritez” »*, raconte-t-il.

Comme Bruno, Eric venait de la campagne avant de devenir gardien à Beauvais. « *L'hiver, c'était triste. Ici, c'est toujours vivant : on voit des gens, il y a les commerces à côté, ça bouge. Je ne pourrais pas repartir là-bas, assure-t-il. Le matin je me lève, je suis content d'aller au boulot. »*

## Le Monde

### En cas de fortes chaleurs, quid du « confort thermique » pour les salariés au bureau ?

Francis Kessler, Maître de conférences à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne

Même si un décret du 27 mai vise à renforcer les obligations des employeurs lors de températures élevées, il n'existe toujours pas de seuils au-delà desquels il est interdit de travailler, rappelle, dans sa chronique, le juriste Francis Kessler.

Publié aujourd'hui à 06h00, modifié à 08h18

Les métiers de la sidérurgie ou de la verrerie, dans lesquels le salarié est, malgré une automatisation accrue, le plus exposé à la chaleur, sont soumis à de nombreuses règles d'hygiène spécifiques, tel un bilan thermique, une surveillance accrue par la médecine du travail ou encore la mise à disposition d'équipements de protection individuelle contre la chaleur extrême. Autre exemple, il doit être mis à disposition de chaque travailleur, sur un chantier extérieur, au moins trois litres d'eau par jour, tout comme un local ou des aménagements de chantier permettant la protection de la santé.

Avec des températures qui atteignent des records, les employés de bureau peuvent également être concernés. L'augmentation des températures peut provoquer fatigue accrue et déshydratation, et affecter l'activité du salarié (baisse de la vigilance, augmentation des temps de réaction). Elle peut également, notamment dans les locaux organisés en open spaces, être un sujet de conflit récurrent ou être vécu comme une dégradation des conditions de travail, voire possiblement favoriser certains facteurs de risques psychosociaux (augmentation des exigences psychologiques, sentiment de manque de reconnaissance, dégradation des rapports sociaux...). Mais le code du travail ne définit aucune limite de température maximale dans un bureau.

Pour autant, manifestation de l'obligation générale de sécurité qui incombe aux entreprises, une évaluation des risques professionnels liés à la chaleur doit s'inscrire dans la démarche globale de prévention à l'initiative de l'employeur. L'article R. 4121-1 du code du travail impose ainsi à l'employeur de mentionner dans un plan d'évaluation des risques, dénommé « *document unique d'évaluation des risques* », un inventaire de ces derniers identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise.

L'employeur doit prendre en considération, notamment, les conditions thermiques du lieu de travail afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires. Le code du travail prévoit que « *l'air est renouvelé (...) de façon à éviter les élévations exagérées de température* ». L'employeur doit, par exemple, indiquer, dans une consigne d'utilisation, les dispositions prises pour la ventilation et fixer les mesures à prendre en cas de panne des installations.

### Stratégie de prévention

Le [décret n° 2025-482 du 27 mai 2025](#) apporte peu de précisions. Ainsi, « *l'employeur a l'obligation d'adapter les missions et les conditions de travail en fonction de l'âge, de la condition physique ou de la vulnérabilité médicale des salariés exposés à la chaleur* ». Il y a donc évaluation individuelle par le service des ressources humaines « *en liaison avec le service de médecine préventive* », qui se voit ainsi chargé d'une nouvelle tâche. Autre nouveauté : les locaux de travail, qui devaient être « *chauffés* », devront désormais être « *maintenus à une température adaptée compte tenu de l'activité des travailleurs et de l'environnement dans lequel ils évoluent* ». Mais qu'est-ce qu'une température adaptée ?

La norme NF X35-203/ISO 7730 spécifiant des conditions de confort thermique dans les bureaux mentionne une température de 20 à 22 °C, mais ce n'est qu'un guide de bonnes pratiques à adopter. Autre jalon, l'article R. 241-30 du code de l'énergie interdit de faire fonctionner une climatisation si la température intérieure des locaux ne dépasse pas 26 °C. Toutefois, à l'inverse des règles sur les températures de chauffage, cette règle n'est pas assortie de sanctions.

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère qu'au-delà de 30 °C pour un salarié sédentaire, la chaleur peut constituer un risque. L'INRS indique également qu'au-dessus de 33 °C, la chaleur représente un danger pour la santé des salariés.

Le décret du 27 mai et son arrêté d'application du même jour définissent les épisodes de chaleur intense sur la base des seuils de vigilance météorologique de Météo-France, et ont créé un nouveau repère dans le nouveau chapitre du code du travail, consacré à la « *prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense* ». Dès le 1<sup>er</sup> juillet, les entreprises doivent mettre en place une stratégie de prévention à appliquer dès lors que la vigilance météo atteint les seuils jaune, orange ou rouge définis par Météo-France.

On rappellera aussi que l'employé de bureau peut, in fine, faire valoir son droit de retrait, qui l'autorise à cesser son activité sans perte de salaire s'il a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa santé.